

souhaitons que MM. les chefs d'administration, qui sont tous ici présents ou représentés, réservent le meilleur accueil à nos futurs diplômés.

Ainsi sera réalisée, dans l'avenir, la pénétration progressive des marocains, formés à la culture mixte de notre école, dans les administrations nouvelles, où le plus grand nombre des fonctionnaires était de culture moderne, et dans les administrations makhzen, où dominait la culture traditionnelle.

\*  
\*\*

### LES PREMIERS ELEVES

Permettez-moi, après ce rapide tour d'horizon, de vous présenter les jeunes marocains qui constituent la première promotion de nos élèves.

Elle est issue d'une sélection rigoureuse : sélection des titres, du concours, du choix des administrations.

Les candidats étaient nombreux, plus nombreux qu'on ne le pensait à l'origine, ce qui prouve que la jeunesse marocaine a compris le sens de cette école et a répondu à son invitation. Mais les places étaient matériellement limitées, et ceci nous a empêché d'accepter tous les élèves que nous eussions été désireux d'accueillir. Un nombre relativement important d'entre eux a dû être reporté sur les années suivantes.

Au total, 61 élèves ont été agréés par S. Exc. le Grand Vizir, moitié fonctionnaires, moitié non fonctionnaires. Depuis, des défections ont réduit ce nombre à 57.

Les élèves fonctionnaires sont issus des administrations les plus diverses, où ils occupaient des emplois variés : commis, interprètes, instituteurs, fqih, moniteurs, contrôleurs, maîtres d'arabe, secrétaires makhzen, un ancien répétiteur d'arabe à l'école des langues orientales.

Sur l'ensemble, la grande majorité est arabe, mais il y a aussi quelques berbères.

Toutes les régions géographiques du Maroc sont représentées, celle de Rabat venant en tête pour les fonctionnaires, celle de Fès nous envoyant un contingent important de son ardente jeunesse.

Il y a des citadins et des ruraux, certains de ces derniers venant des lointaines limites du Maroc.

Leur âge varie de 18 à 30 ans.

Ce sont des fils de famille de vizirs ou de fonctionnaire makhzen, d'agriculteurs, de commerçants, d'artisans. Il y a même un militaire : un officier de Dar Beïda, qui a déposé ses armes pour s'initier aux disciplines civiles.

Cette petite communauté, dans sa diversité, est l'image même de la société marocaine. Mais elle trouve son unité, si j'en crois les sentiments qui m'ont été exprimés, dans son désir d'apprendre, de s'élever, de répondre aux vœux exprimés ensemble par son Souverain et par le Gouvernement français. Espérons que ce zèle ne connaîtra pas la lassitude et permettra à nos étudiants de profiter au maximum des enseignements qui leur seront donnés, pour devenir ensuite des fonctionnaires loyaux et compétents au service du Maroc moderne.

## H. — Chroniques

### L'activité du Maroc dans l'ordre de la législation et de la réglementation

2<sup>me</sup> trimestre 1950

#### I. — QUESTIONS ECONOMIQUES

##### TEXTES D'ENSEMBLE

Dahir du 18 janvier 1950 modifiant l'article 9 du dahir du 25 août 1914 portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B. O. du 7 avril 1950).

Dahir du 8 mars 1950 portant modification des ressorts judiciaires de la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 28 avril 1950).

Arrêté résidentiel du 12 avril 1950 modifiant l'arrêté résidentiel du 24 janvier 1949 portant création d'un conseil supérieur de l'assistance et de commissions régionales de l'assistance et de l'entr'aide (B. O. du 21 avril 1950).

Arrêté viziriel du 22 mars 1950 modifiant l'arrêté viziriel du 25 juillet 1947 réglementant le contrôle de l'application du dahir du 21 juillet 1947 relatif au repos hebdomadaire (B. O. du 28 avril 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 26 avril 1950 rapportant l'arrêté du 24 août 1942 portant règlement provisoire de la

construction d'immeubles à usage d'habitations européennes (B. O. du 5 mai 1950).

Dahir du 8 mars 1950 portant extension du régime de l'état-civil institué par le dahir du 4 septembre 1915 dans la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 19 mai 1950).

Arrêté viziriel du 3 avril 1950 portant application du dahir du 8 mars 1950 portant extension du régime de l'état-civil institué par le dahir du 4 septembre 1915 dans la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 19 mai 1950).

Dahir du 7 juin 1950 portant modification de l'heure légale (B. O. du 9 juin 1950).

#### II. — AGRICULTURE

##### A. — GÉNÉRALITÉS

Dahir du 14 mars 1950 instituant une prime d'encouragement pour favoriser l'extension des méthodes améliorées de culture (B. O. du 12 mai 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du com-

merce et des forêts du 5 mai 1950 fixant les conditions que doivent remplir les cultures en vue de bénéficier de la prime d'encouragement instituée pour les « cultures améliorées » (B. O. du 12 mai 1950).

#### B. — CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 mai 1950 modifiant et complétant l'arrêté du directeur général des services économiques du 5 mai 1940 réglementant la production des semences de blés, orges et avoines sélectionnés et le commerce des blés de semence (B. O. du 9 juin 1950).

#### C. — VINS ET ALCOOLS

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 10 mai 1950 relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1949 (B. O. du 2 juin 1950).

#### D. — ELEVAGE ET PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 18 mai 1950 fixant pour l'année budgétaire 1950, les modalités d'attribution aux importateurs d'animaux reproducteurs d'espèces déterminées, la prime instituée par l'arrêté viziriel du 15 juin 1935 (B. O. du 9 juin 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 9 juin 1950 complétant l'arrêté du 20 avril 1948 relatif à la vente des aliments destinés au bétail (B. O. du 23 juin 1950).

#### E. — FORETS

Arrêté du directeur de l'intérieur et du chef de la division des eaux et forêts du 7 mars 1950 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1938 concernant les peuplement d'arganiers (B. O. du 26 mai 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 homologuant les opérations de délimitations de 3 cantons de la forêt domaniale des Anetifa (Casablanca) (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 homologuant les opérations de délimitation de 9 cantons de la forêt domaniale des Aït-Mohammed (région de Casablanca) (B. O. du 23 juin 1950).

#### F. — PRODUITS DIVERS

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 mars 1950 complétant l'arrêté du 8 décembre 1949 organisant des encouragements à la culture des graines oléagineuses alimentaires pour la campagne 1949-1950 (B. O. du 7 avril 1950).

### III. — COMMERCE ET INDUSTRIE

#### A. — GÉNÉRALITÉS

Arrêté viziriel du 18 janvier 1950 interdisant l'installation de certaines industries dans les villes municipales et les centres délimités par arrêté viziriel, avec leurs zones de banlieue ou leurs zones périphériques (B. O. du 7 avril 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition (B. O. du 7 avril 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 mars 1950 instituant une ristourne forfaitaire à l'importation de clinker (B. O. du 14 avril 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 29 mars 1950 rendant la liberté aux prix de vente en gros des produits pétroliers (B. O. du 14 avril 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 3 avril 1950 fixant les prix de vente en gros des anthracites de Djérada (B. O. du 21 avril 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 mars 1950 modifiant l'arrêté directorial du 30 novembre 1948 fixant la composition et le fonctionnement des commissions d'agrégation des produits marocains à l'exportation (B. O. du 21 avril 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 13 avril 1950 fixant les prix de vente en gros des charbons importés par voie maritime (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 10 mars 1950 approuvant l'avenant n° 3 à la convention du 10 décembre 1945 relative à la gestion du parc à charbons et à minerais du port de Casablanca (B. O. du 28 avril 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 avril 1950 fixant le prix maximum des huiles comestibles raffinées autres que celle d'olive pure (B. O. du 5 mai 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 25 avril 1950 relatif au contrôle des oranges à usage industriel à l'exportation (B. O. du 12 mai 1950).

Arrêté du directeur des finances, du directeur des travaux publics, du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts, du directeur de la production industrielle et des mines et du directeur de la santé publique et de la famille du 25 avril 1950 modifiant l'arrêté interdirectorial du 15 janvier 1946 concernant l'importation de certaines marchandises en zone française du Maroc (B. O. du 12 mai 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du com-

merce et des forêts du 13 mai 1950 relatif à la sortie des marchandises hors de la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 19 mai 1950).

Arrêté viziriel du 22 mars 1950 relatif à l'admission temporaire du jute brut (B. O. du 26 mai 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 25 mai 1950 portant mise en liquidation du comptoir d'achat et de répartition des produits oléagineux (C.A.R.P.O.) et désignation du liquidateur (B. O. du 2 juin 1950).

Arrêté du directeur des finances du 26 mai 1950 fixant les taux moyens de remboursement applicables pendant l'année 1950 aux huiles et emballages utilisés pour la fabrication ou le conditionnement en zone française de l'Empire chérifien, des conserves de poissons, de viandes, de légumes et de certaines préparations à base de fruits (B. O. du 2 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 juin 1950 rendant la liberté au prix de certains produits (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 14 juin 1950 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 juin 1950 modifiant l'arrêté du 31 décembre 1948 fixant le prix maximum du sucre soumis à répartition (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 21 juin 1950 fixant le prix maximum du sucre de vente réglementée (B. O. du 30 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 26 juin 1950 modifiant l'arrêté du 28 avril 1950 fixant le prix maximum des huiles comestibles raffinées autres que celle d'olive pure (B. O. du 30 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 26 juin 1950 modifiant l'arrêté du 30 mars 1949 fixant le prix des produits pharmaceutiques (B. O. du 30 juin 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 20 juin 1950 modifiant l'arrêté du 13 mai 1950 relatif à la sortie des marchandises hors de la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 30 juin 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 20 juin 1950 relatif à la police sanitaire des végétaux ou produits végétaux à l'importation (B. O. du 30 juin 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 15 juin 1950 relatif

au contrôle technique à la fabrication, à la transformation, au conditionnement, au stockage et à l'exportation des amandes sèches, des noix et cerneaux, des dattes, des fruits séchés (figues, raisins, abricots, pêches, etc...), des pâtes de fruits sans miel ni sucre, des légumes déshydratés et des noyaux et amandons de noyaux (B. O. du 30 juin 1950).

#### B. — PÊCHE ET CHASSE

Arrêté du chef de la division des eaux et forêts du 7 avril 1950 modifiant l'arrêté du 8 juin 1944 fixant les modalités de l'interdiction de la chasse sur les terrains privés (B. O. du 16 juin 1950).

#### C. — TRANSPORTS

Dahir du 28 mars 1950 modifiant le dahir du 7 mars 1916 sur la police des ports maritimes de commerce de la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 5 mai 1950).

Dahir du 24 avril 1950 portant approbation de l'avenant n° 13 modifiant la convention du 8 août 1934 relative au chargement et au déchargement des navires, au transport et au magasinage des marchandises dans le port de Casablanca, conclue entre le Gouvernement chérifien et la société « la manutention marocaine » (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté du directeur des travaux publics du 12 juin 1950 sur la police des ports maritimes de la zone française du Maroc (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 17 juin 1950 fixant les nouveaux tarifs des chemins de fer sur les réseaux du chemin de fer du Maroc (B. O. du 30 juin 1950).

#### D. — MINES

Dahir du 8 avril 1950 instituant une concession de mine au profit de la société chérifienne des pétroles (B. O. du 12 mai 1950).

Arrêté viziriel du 2 juin 1950 modifiant l'arrêté viziriel du 13 août 1921 relatif au conseil d'administration de l'office chérifien des phosphates (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté viziriel du 2 juin 1950 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office chérifien des phosphates (B. O. du 16 juin 1950).

### IV. — QUESTIONS FINANCIERES

#### A. — GÉNÉRALITÉS

Arrêté viziriel du 27 février 1950 modifiant et complétant l'arrêté viziriel du 4 janvier 1919 portant règlement sur la comptabilité municipale (B. O. du 14 avril 1950).

Arrêté du directeur des finances du 31 janvier 1950 fixant les conditions de fonctionnement du service des dépôts de fonds particulier du trésor chérifien (B. O. du 21 avril 1950).

Dahir du 10 mars 1950 approuvant l'avenant en date du 31 décembre 1949 complétant la convention en date du 30 juin 1947 et l'avenant à ladite convention du 3 janvier 1949, passés entre le Gouvernement chérifien et la banque d'Etat du Maroc (B. O. du 28 avril 1950).

Arrêté du directeur des finances du 25 mars 1950 relatif à l'organisation administrative, financière et comptable de la caisse centrale de garantie (B. O. du 2 juin 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 20 mai 1950 autorisant la banque foncière du Maroc à se porter caution personnelle et solidaire des soumissionnaires et des adjudicataires des marchés de l'Etat ou des municipalités (B. O. du 2 juin 1950).

Arrêté viziriel du 1<sup>er</sup> mai 1950 approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca, autorisant la cession à la société chérifienne de la cité ouvrière de Casablanca des parts que détient la ville dans cette société (B. O. du 9 juin 1950).

Arrêté viziriel du 24 avril 1950 fixant les modalités de remboursement de certaines dépenses effectuées par la caisse marocaine des retraites (B. O. du 16 juin 1950).

#### B. — BUDGETS

Dahir du 20 mars 1950 portant approbation du budget spécial de la région de Casablanca pour l'exercice 1950 (B. O. du 21 avril 1950).

Arrêté résidentiel du 12 avril 1950 portant ouverture de 2 comptes hors budget intitulés respectivement « avances à la caisse centrale de garantie » et « opérations de la caisse centrale de garantie » (B. O. du 21 avril 1950).

Dahir du 28 mars 1950 portant approbation du budget spécial de la région de Rabat (B. O. du 5 mai 1950).

Dahir du 28 mars 1950 portant approbation du budget spécial de la région d'Oujda (B. O. du 5 mai 1950).

Dahir du 28 mars 1950 portant approbation du budget spécial de la région de Marrakech (zone civile) (B. O. du 5 mai 1950).

Dahir du 15 avril 1950 portant approbation du budget spécial de la région de Meknès (B. O. du 19 mai 1950).

Dahir du 25 avril 1950 portant approbation du budget spécial de la région de Fès (zone

civile) pour l'exercice 1950 (B. O. du 9 juin 1950).

#### C. — IMPÔTS ET TAXES

Dahir du 14 mars 1950 modifiant le dahir du 12 avril 1941 portant institution d'un supplément à l'impôt des patentes (B. O. du 21 avril 1950).

Arrêté du directeur des finances du 28 mars 1950 complétant l'arrêté du 23 octobre 1948 portant institution des commissions locales de taxation pour l'assiette du supplément à l'impôt des patentes (B. O. du 21 avril 1950).

Dahir du 18 février 1950 portant rajustement des droits de timbre (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 22 mars 1950 révisant le tarif de l'impôt des patentes fixé par le dahir du 12 octobre 1927 qui a modifié le dahir du 9 octobre 1920 relatif à l'impôt des patentes (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 18 février 1950 portant rajustement des droits de timbre (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 28 mars 1950 modifiant le dahir du 27 mars 1917 relatif aux taxes municipales (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 31 mars 1950 portant modification aux dahirs relatifs à l'enregistrement (B. O. du 28 avril 1950).

Arrêté viziriel du 28 mars 1950 fixant pour l'année 1950 le nombre des centimes additionnels au principal de l'impôt des patentes (B. O. du 5 mai 1950).

Dahir du 14 mars 1950 portant approbation de deux textes :

1° réglementant les perceptions et frais de justice en matière civile, administrative, criminelle et notariale ;

2° modifiant les dahirs sur l'enregistrement et le timbre (B. O. du 12 mai 1950).

Décret n° 47.1423 du 26 juillet 1947 portant règlement d'administration publique sur les frais de justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police (B. O. du 12 mai 1950).

Arrêté viziriel du 24 avril 1950 portant réduction des taxes des colis postaux-avion dans les relations du Maroc avec la France continentale et la Corse (B. O. du 12 mai 1950).

Arrêté viziriel du 24 avril 1950 portant modification de l'arrêté viziriel du 25 novembre 1927 concernant l'admission au régime de la déclaration de valeur des paquets-poste clos de toutes catégories (B. O. du 12 mai 1950).

Dahir du 14 mars 1950 relatif à la perception

d'amendes de composition à titre de sanction des contraventions de police.

Arrêté viziriel du 15 mars 1950 fixant les conditions d'application des dispositions du dahir du 14 mars 1950 relatif à la perception d'amendes de composition à titre de sanction des contraventions de police (B. O. du 19 mai 1950).

Dahir du 8 avril 1950 modifiant le dahir du 24 février 1930 portant réglementation de la taxe d'habitation (B. O. du 19 mai 1950).

Arrêté viziriel du 15 avril 1950 prorogeant pour l'année 1950, les dispositions des arrêtés viziriels des 30 juillet 1948 et 16 août 1948 portant fixation, pour l'année 1948, du nombre de décimes additionnels aux impôts directs à percevoir au profit des budgets des villes municipales et des zones de banlieue (B. O. du 19 mai 1950).

Arrêté viziriel du 20 mars 1950 modifiant l'arrêté viziriel du 18 décembre 1929 relatif à la concession de boîtes aux lettres particulières et fixant les redevances dues pour le relevage de ces boîtes ainsi que pour le relevage à domicile des correspondances revêtues d'empreintes de machines à affranchir (B. O. du 2 juin 1950).

Dahir du 24 avril 1950 modifiant le dahir du 12 août 1913 sur l'immatriculation des immeubles (B. O. du 9 juin 1950).

Arrêté viziriel du 20 mai 1950 concernant l'exécution de l'arrangement de l'union postale universelle relatif aux recouvrements et du règlement y annexé (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté viziriel du 20 mai 1950 concernant l'exécution de l'arrangement de l'union postale universelle relatif aux envois contre remboursement et du règlement y annexé (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté viziriel du 20 mai 1950 concernant l'exécution de l'arrangement de l'union postale universelle relatif aux valeurs déclarées et du règlement y annexé (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté viziriel du 20 mai 1950 concernant l'exécution de l'arrangement de l'union postale universelle relatif aux mandats de poste et du règlement y annexé (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté viziriel du 20 mai 1950 concernant l'exécution de la convention postale universelle du 5 juillet 1947 et du règlement y annexé (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 portant fixation du minimum du loyer pour l'assiette de la taxe d'habitation de l'année 1950 (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté viziriel du 26 juin 1950 modifiant l'arrêté viziriel du 15 avril 1920 déterminant l'objet et l'organisation du service téléphonique, ainsi que les conditions, tarifs, contribu-

tions ou redevances d'abonnement (B. O. du 30 juin 1950).

#### D. — EMPRUNTS

Arrêté du directeur des finances du 20 avril 1950 fixant les modalités d'émission d'une seconde tranche d'obligations d'un montant nominal de 600.000.000 de frs à imputer sur le montant nominal maximum de 1.200.000.000 de frs que l'énergie électrique est autorisée à emprunter (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 15 avril 1950 autorisant le Gouvernement chérifien à émettre des bons d'équipement à deux, trois ou quatre ans (B. O. du 9 juin 1950).

Arrêté du directeur des finances du 20 juin 1950, pris pour l'application du dahir du 15 avril 1950 autorisant le Gouvernement chérifien à émettre des bons d'équipement à deux, trois ou quatre ans (B. O. du 30 juin 1950).

#### E. — CRÉDITS

Dahir du 10 mars 1950 modifiant le dahir du 4 juillet 1949 relatif à l'attribution de prêts spéciaux aux anciens combattants et victimes de la guerre pour favoriser la construction d'habitations à prix réduit (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 14 mars 1950 modifiant le dahir du 4 juillet 1949 instituant une caisse centrale de garantie (B. O. du 28 avril 1950).

Dahir du 24 avril 1950 modifiant et complétant le dahir du 8 juin 1938 autorisant la constitution de coopératives artisanales indigènes et organisant le crédit à ces coopératives (B. O. du 9 juin 1950).

Arrêté viziriel du 3 avril 1950 fixant les conditions d'application du dahir du 4 juillet 1949 relatif à l'attribution de prêts spéciaux aux anciens combattants et victimes de la guerre pour favoriser la construction d'habitations à prix réduit (B. O. du 12 mai 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 mai 1950 portant désignation des délégués de l'agriculture au comité de direction de la caisse des prêts immobiliers du Maroc (B. O. du 2 juin 1950).

Arrêté viziriel du 31 décembre 1949 fixant, pour l'année 1949, le régime des ristournes d'intérêts aux exploitants agricoles ayant contracté des prêts à long terme auprès de la caisse de prêts immobiliers du Maroc (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté du directeur des finances du 14 juin 1950 fixant, pour certains produits de la récolte de 1950, le pourcentage garanti par

l'Etat sur les avances consenties par l'union des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc et aux coopératives indigènes agricoles, ainsi que le montant de l'avance par quintal donné en gage (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 modifiant l'organisation de la société indigène de prévoyance de Salé-banlieue (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 modifiant la composition de la société indigène de prévoyance de Taroudant (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 portant réorganisation de la société indigène de prévoyance des Aït-Ourir (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 portant réorganisation de la société indigène de prévoyance du territoire du Tafilalet (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté viziriel du 13 mai 1950 modifiant l'organisation de la société indigène de prévoyance du Moyen-Ouerrha (B. O. du 23 juin 1950).

Arrêté résidentiel du 12 juin 1950 étendant au warrantage des produits de la récolte de 1950 les dispositions du dahir du 7 juillet 1942 (B. O. du 23 juin 1950).

lisation dans les formations antituberculeuses provisoires du Protectorat (B. O. du 28 avril 1950).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 9 mai 1950 fixant les modalités d'application du repos hebdomadaire dans les boulangeries d'Oujda (B. O. du 26 mai 1950).

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 20 avril 1950 fixant le tarif de remboursement des pansements, sérums et produits spéciaux fournis à la consultation des victimes d'accidents du travail (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 1<sup>er</sup> juin 1950 modifiant l'arrêté directorial du 6 janvier 1950 fixant le taux du cautionnement à verser par les travailleurs marocains autorisés à quitter le territoire de la zone française du Maroc (B. O. du 16 juin 1950).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 12 mai 1950 modifiant l'arrêté du 15 mai 1944 fixant les modalités d'application du repos hebdomadaire dans les salons de coiffure de Casablanca (B. O. du 16 juin 1950).

V. — QUESTIONS SOCIALES

A. — ORGANISATION ET PROTECTION DU TRAVAIL

Arrêté viziriel du 22 mars 1950 relatif au prix de remboursement de la journée d'hospita-

B. — SALAIRES

(Pour mémoire)

CHRISTIANE COMBE.

EVOLUTION DU NOMBRE D'AFFAIRES SOUMISES AUX JURIDICTIONS FRANÇAISES DU MAROC

Nous empruntons à un récent article de Monsieur Jacques Caille (1) les 3 tableaux ci-après qui marquent l'importance de l'augmentation du nombre de litiges soumis aux tribunaux français du Maroc, depuis l'installation, le 15 octobre 1913, de la cour d'appel de Rabat.

Ces chiffres (2), donnés pour 3 époques choisies (1913, inauguration de la justice française au Maroc ;

1938, année normale avant la 2<sup>me</sup> guerre mondiale ; 1949, dernière année complète de la période actuelle) sont éloquents par eux-mêmes. S'ils révèlent l'importance de la tâche qui incombe à nos magistrats, en nombre insuffisant, ils permettent aussi d'avoir une idée sur un aspect particulier du développement de ce pays en moins de 40 ans.

DU 15 OCTOBRE 1913 AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1914

	Affaires pénales	Affaires civiles et commerciales	Total
A la Cour d'Appel .....	53	20	73
Au Tribunal de 1 <sup>re</sup> Instance de Casablanca .....	153	653	806
Au Tribunal de 1 <sup>re</sup> Instance d'Oujda .....	87	194	281
Au Tribunal de Paix de Rabat .....	537	723	1.260
Au Tribunal de Paix de Casablanca .....	871	1.456	2.327
Au Tribunal de Paix d'Oujda .....	428	509	937
Au Tribunal de Paix de Safi .....	103	117	220
Au Tribunal de Paix de Fès .....	162	282	444

(1) Le développement des juridictions françaises au Maroc, par Jacques Caille, directeur d'études à l'institut des hautes études marocaines, in gazette des tribunaux du Maroc, 25 mai 1950.

(2) Signalons, ainsi que l'indique M. Caille, que dans ces chiffres ne sont pas comprises :  
— les affaires administratives et d'immatriculation,  
— les ordonnances de référé ou sur requête et les procédures d'exécution.